

# LA FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ **Proxitech**<sup>®</sup>

conformément au Règlement (UE) 2020/878 de la Commission tel que  
modifié

## PE235 Nettoyant jantes alcalin 20L

Date de création	19/06/2025	Numéro de version	1
Date de révision			

### RUBRIQUE 1 – Identification de la substance/du mélange et de la société/de l'entreprise

#### 1.1. Identificateur de produit

Substance / mélange	PE235 Nettoyant jantes alcalin 20L
Numéro	mélange
UFI	124045
Autres noms du mélange	7UH2-GCGD-T00V-4K7Q

nettoyant jantes alcalin

#### 1.2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

##### Utilisations prévues du mélange

Conçu pour l'application de pulvérisation directement sur la surface de la roue. Après environ 5 minutes d'action du rinçage à l'eau froide à l'aide d'un nettoyeur haute pression.

##### Utilisation principale prévue

PC-CLN-17.0TH Autres produits de nettoyage et d'entretien des véhicules (tous types)

##### Utilisations secondaires

PC-CLN-15.0TH Autres nettoyeurs pour articles personnels spécifiques  
PC-CLN-17.6 Nettoyeurs pour chromes, jantes et autres métaux - tous types de véhicules

##### Système de descripteurs des utilisations

SU 21 Utilisations par des consommateurs: Ménages privés (= grand public = consommateurs)  
SU 22 Utilisations professionnelles: Domaine public (administration, éducation, spectacle, services, arti-sans)  
PC 35 Produit de lavage et de nettoyage  
PW Utilisation étendue par les travailleurs professionnels  
C Utilisation par les consommateurs

##### Utilisations déconseillées du mélange

Le produit ne doit pas être utilisé à des fins différentes que celles énumérées dans la section 1.

#### 1.3. Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

##### Distributeur

Nom ou raison sociale	PROXITECH
Adresse	3 avenue Gutenberg Bussy-Saint-Georges 77600 France
Téléphone	+33 01 71 58 26 10
Email	contact@proxitech.com
Adresse web	www.proxitech.com

# Proxitech<sup>®</sup>

#### 1.4. Numéro d'appel d'urgence

Centre Antipoison et de Toxicovigilance de LILLE, C.H.R.U, 5 avenue Oscar Lambret, 59037 Lille Cedex, tél.: 0800 59 59 59.

Centre Antipoison et de Toxicovigilance de STRASBOURG, Hôpitaux universitaires, 1 Place de l'Hôpital, BP 426, 67091 Strasbourg Cedex, tél.: 03 88 37 37 37.

Centre Antipoison et de Toxicovigilance de NANCY, Hôpital Central, 29 avenue du Maréchal de Lattre de Tassigny, 54035 Nancy Cedex, tél.: 03 83 22 50 50.

# LA FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ **Proxitech**

conformément au Règlement (UE) 2020/878 de la Commission tel que  
modifié

## PE235 Nettoyant jantes alcalin 20L

Date de création 19/06/2025  
Date de révision Numéro de version 1

Centre Antipoison et de Toxicovigilance de TOULOUSE, Hôpital Purpan, Pavillon Louis Lareng, Place du Docteur Baylac, 31059 Toulouse Cedex, tél.: 05 61 77 74 47.

Centre Antipoison et de Toxicovigilance de BORDEAUX, CHU Pellegrin Tripode, Place Amélie Raba Léon, 33076 Bordeaux Cedex, tél.: 05 56 96 40 80.

Centre Antipoison et de Toxicovigilance de LYON, Bâtiment A, 4ème étage, 162, avenue Lacassagne, 69424 Lyon Cedex 03, tél.: 04 72 11 69 11.

Numéro ORFILA : + 33 (0)1 45 42 59 59, 24 heures sur 24 et 7 jours sur 7. Centre Antipoison et de Toxicovigilance de MARSEILLE, Hôpital Sainte Marguerite, 270 boulevard de Sainte Marguerite, 13274 Marseille Cedex 09, tél.: 04 91 75 25 25.

Centre Antipoison et de Toxicovigilance de PARIS, Hôpital Fernand WIDAL, 200 rue du Faubourg Saint Denis, 75475 Paris Cedex 10, tél.: 01 40 05 48 48.

Centre Antipoison et de Toxicovigilance de ANGERS , C.H.U, 4 rue Larrey, 49033 Angers Cedex 9, tél.: +33 2 41 48 21 21.

112

### RUBRIQUE 2 – Identification des dangers

#### 2.1. Classification de la substance ou du mélange

##### Classification du mélange selon le règlement (CE) no 1272/2008

Le mélange est classé comme dangereux.

Skin Corr. 1B, H314

Eye Dam. 1, H318

##### Les principaux effets pour la santé humaine et pour l'environnement

Provoque de graves brûlures de la peau et de graves lésions des yeux. Provoque de graves lésions des yeux.

#### 2.2. Éléments d'étiquetage

##### Pictogramme de danger



##### Mention d'avertissement

Danger

##### Substances dangereuses

hydroxyde de potassium

##### Mentions de danger

H314

Provoque de graves brûlures de la peau et de graves lésions des yeux.

##### Conseils de prudence

P102

Tenir hors de portée des enfants.

P280

Porter des gants de protection/des vêtements de protection/un équipement de protection des yeux/du visage.

P301+P330+P331

EN CAS D'INGESTION: Rincer la bouche. NE PAS faire vomir.

P303+P361+P353

EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU (ou les cheveux): Enlever immédiatement tous les vêtements contaminés. Rincer la peau à l'eau ou se doucher.

P305+P351+P338

EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: Rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer.

P310

Appeler immédiatement un médecin.

P501

Éliminer le contenu/réceptacle dans un récipient approprié et le remettre à une personne autorisée à éliminer les déchets ou en le retournant au fournisseur.

##### Exigences relatives aux fermetures de sécurité pour enfants et avertissement tactile

Emballages devant porter une indication de danger détectable au toucher. Les emballages sont munis de fermetures de sécurité pour enfants.

# LA FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ **Proxitech**

conformément au Règlement (UE) 2020/878 de la Commission tel que modifié

## PE235 Nettoyant jantes alcalin 20L

Date de création 19/06/2025  
Date de révision Numéro de version 1

### 2.3. Autres dangers

Le mélange ne doit pas contenir de substances provoquant des perturbations endocriniennes conformément aux critères définis dans le règlement délégué (UE) 2017/2100 de la Commission ou dans le règlement (UE) 2018/605 de la Commission. Le mélange ne contient pas de substances répondant aux critères applicables aux substances PBT ou vPvB conformément à l'annexe XIII., règlement (CE) no. 1907/2006 du Parlement européen (REACH) tel que modifié. Ne contient pas de substances PMT/vPvM.

## RUBRIQUE 3 – Composition/informations sur les composants

### 3.2. Mélanges

**Le mélange contient ces substances dangereuses et les substances pour lesquelles la concentration maximale admissible dans l'air en milieu professionnel est déterminée.**

Numéro d'identification	Nom de la substance	Teneur en % de poids	La classification selon le règlement (CE) no 1272/2008	Rem.
Index: 603-014-00-0 CAS: 111-76-2 CE: 203-905-0	2-butoxyéthanol	5-10	Acute Tox. 4, H302 Skin Irrit. 2, H315 Eye Irrit. 2, H319 Acute Tox. 3, H331 Limite de concentration spécifique: ATE Orale = 1200 mg/kg pc ATE Par inhalation (vapeurs) = 3 mg/l	1, 2
CAS: 308062-28-4 CE: 931-292-6	Amines, C12-14 (even numbered)-alkyldimethyl, N-oxides	5-10	Acute Tox. 4, H302 Skin Irrit. 2, H315 Eye Dam. 1, H318 Aquatic Acute 1, H400 (M=1) Aquatic Chronic 2, H411	3
CAS: 15763-76-5 CE: 239-854-6	sodium 4-isopropylbenzenesulfonate	5-10	Eye Irrit. 2, H319	
CAS: 68439-46-3	C9-11 Alcohol ethoxylate	5-10	Acute Tox. 4, H302 Eye Dam. 1, H318	
CAS: 102-71-6 CE: 203-049-8	2,2',2''-nitrioltriethanol	1-5	Eye Irrit. 2, H319	
Index: 019-002-00-8 CAS: 1310-58-3 CE: 215-181-3 Numéro d'enregistrement: 01-2119487136-33	hydroxyde de potassium	1-5	Acute Tox. 4, H302 Skin Corr. 1A, H314 Limite de concentration spécifique: Skin Irrit. 2, H315: 0,5 % ≤ C < 2 % Skin Corr. 1A, H314: C ≥ 5 % Skin Corr. 1B, H314: 2 % ≤ C < 5 % Eye Irrit. 2, H319: 0,5 % ≤ C < 2 %	1

#### Remarques

- 1 Substance pour laquelle des limites d'exposition sont définies.
- 2 Substance pour laquelle il existe des Valeurs limites biologiques.
- 3 Substances de composition inconnue ou variable, produits de réaction complexes ou matières biologiques - UVCB.

Le texte intégral de toutes les classifications et mentions de danger figure à la section 16.

# LA FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ **Proxitech**

conformément au Règlement (UE) 2020/878 de la Commission tel que  
modifié

## PE235 Nettoyant jantes alcalin 20L

Date de création	19/06/2025	Numéro de version	1
Date de révision			

### RUBRIQUE 4 – Premiers secours

#### 4.1. Description des mesures de premiers secours

Assurer votre propre sécurité. En cas d'apparition de problèmes de santé ou en cas de doute, veuillez avertir un médecin et fournissez-lui les informations figurant sur la fiche de données de sécurité. En cas de perte de conscience, placez la victime en position latérale de sécurité, avec tête légèrement inclinée vers l'arrière et veillez au dégagement des voies respiratoires, ne provoquez jamais de vomissements. Si la victime vomit spontanément, veillez à ce qu'elle n'aspire pas le vomi. Lorsque la vie de la victime est en danger, pratiquer en premier lieu la réanimation et assurer que la victime obtienne les soins médicaux. Arrêt respiratoire - appliquer immédiatement la respiration artificielle. L'arrêt cardiaque - effectuer immédiatement le massage cardiaque indirect.

##### En cas d'inhalation

Arrêter immédiatement l'exposition, transporter la victime à l'air frais. Assurer votre propre sécurité, ne pas laisser la victime marcher! Attention au vêtement contaminé.

##### En cas de contact avec la peau

Enlever les vêtements contaminés. Avant ou pendant le lavage, ôter des bagues, montres, bracelets, s'ils sont dans les zones de la peau atteinte. Rincer les zones atteintes à l'eau tiède si possible pendant 10 à 30 minutes; ne pas utiliser de brosse, savon et ne pas pratiquer de neutralisation. Selon la situation appeler les services d'urgence et obtenir toujours des soins médicaux.

##### En cas de contact avec les yeux

Rincer immédiatement les yeux à l'eau courante, écarter les paupières (même par la force); si la victime a des lentilles de contact, retirez-les immédiatement. En aucun cas, ne pas pratiquer de neutralisation! Effectuer le rinçage pendant 10 à 30 minutes en procédant de l'angle interne vers l'angle externe afin de ne pas toucher l'autre œil. Selon la situation, appelez une ambulance ou assurez le plus vite possible une assistance médicale appropriée. Toute personne doit être examinée par un médecin, même en cas de faible atteinte.

##### En cas d'ingestion

NE PAS INDUIRE LE VOMISSEMENT! Même l'induction de vomissement peut entraîner des complications, par exemple dans le cas des détergents et d'autres substances qui génèrent de la mousse.

#### 4.2. Principaux symptômes et effets, aigus et différés

##### En cas d'inhalation

L'Inhalation de vapeurs peut provoquer des brûlures des voies respiratoires.

##### En cas de contact avec la peau

Provoque des brûlures de la peau.

##### En cas de contact avec les yeux

Provoque de graves lésions des yeux.

##### En cas d'ingestion

Peut causer des brûlures des voies digestives.

#### 4.3. Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Traitement symptomatique.

### RUBRIQUE 5 – Mesures de lutte contre l'incendie

#### 5.1. Moyens d'extinction

##### Moyens d'extinction appropriés

Mousse résistant aux alcools, dioxyde de carbone, poudre, eau en jet pulvérisé, brouillard d'eau.

##### Moyens d'extinction inappropriés

Eau - plein fouet.

#### 5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

En cas d'incendie, le monoxyde et le dioxyde de carbone peuvent se dégager ainsi que d'autres gaz toxiques. L'inhalation des produits de décomposition (de pyrolyse) peut causer des dommages graves à la santé.

#### 5.3. Conseils aux pompiers

Appareil respiratoire autonome (APR) avec une combinaison de protection chimique uniquement lorsqu'un contact individuel (étroit) est probable. Utiliser un appareil respiratoire isolant et des vêtements de protection couvrant le corps entier. Ne pas laisser le produit d'extinction contaminé s'échapper dans les égouts, dans les eaux superficielles et souterraines.

# LA FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ **Proxitech**

conformément au Règlement (UE) 2020/878 de la Commission tel que modifié

## PE235 Nettoyant jantes alcalin 20L

Date de création 19/06/2025  
Date de révision Numéro de version 1

### RUBRIQUE 6 – Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

#### 6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Porter les équipements de protection individuelle. Suivre les instructions contenues dans les sections 7 et 8. Ne pas inhaler les brouillards/vapeurs/aérosols. Éviter tout contact avec la peau et les yeux.

#### 6.2. Précautions pour la protection de l'environnement

Éviter la contamination du sol et toute fuite vers les eaux superficielles ou dans les eaux souterraines.

#### 6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Couvrir le produit déversé avec un matériau absorbant approprié (non inflammable) (sable, terre de diatomée, terre ou autres matériaux absorbants appropriés), recueillir le produit dans des récipients hermétiquement fermés et éliminer conformément à la section 13. En cas de déversement important du produit, aviser les pompiers et d'autres autorités locales compétentes. Après avoir enlevé le produit, laver la zone contaminée à grande eau. Ne pas utiliser de solvants.

#### 6.4. Référence à d'autres rubriques

Voir rubrique 7., 8. et 13.

### RUBRIQUE 7 – Manipulation et stockage

#### 7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Empêcher la formation des gaz et des vapeurs dans les concentrations dépassant la concentration maximale admissible pour l'atmosphère de travail. Ne pas inhaler les brouillards/vapeurs/aérosols. Éviter tout contact avec la peau et les yeux. Se laver les mains et les parties du corps exposées soigneusement après manipulation. Porter les équipements de protection individuelle conformément à la section 8. Respecter la législation en vigueur sur la santé et la sécurité.

#### 7.2. Conditions d'un stockage sûr, y compris les éventuelles incompatibilités

Conservé dans des emballages hermétiquement fermés, dans un endroit frais et sec, bien ventilé et destiné à cet effet. Garder sous clef.

Contenu	Type d'emballage	Matériau d'emballage
5 l	jerrycan	HDPE
25 l	jerrycan	HDPE
200 l	tonneau / baril	HDPE
1000 l	GRV (Grand Récipient pour Vrac)	HDPE

Classe de stockage 8B  
Température de stockage min 5 °C, max 40 °C

#### 7.3. Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

non indiqué

### RUBRIQUE 8 – Contrôles de l'exposition/protection individuelle

#### 8.1. Paramètres de contrôle

Le mélange contient des substances pour lesquelles il existe des limites d'exposition en milieu professionnel.

**France** Décret n° 2021/1849 du 28 décembre 2021, décret n° 2021/1763 du 23 décembre 2021 et arrêté du 9 décembre 2021

Nom de la substance (du composant)	Type	Valeur
hydroxyde de potassium (CAS: 1310-58-3)	VLCT (ou VLE)	2 mg/m <sup>3</sup>

**France** Décret n° 2021/1849 du 28 décembre 2021, décret n° 2021/1763 du 23 décembre 2021 et arrêté du 9 décembre 2021

Nom de la substance (du composant)	Type	Valeur
2-butoxyéthanol (CAS: 111-76-2)	VLEP-8h	49 mg/m <sup>3</sup>
	VLEP-8h	10 ppm
	VLCT (ou VLE)	246 mg/m <sup>3</sup>
	VLCT (ou VLE)	50 ppm

Remarques

Risque de pénétration percutanée.

# LA FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ **Proxitech**

conformément au Règlement (UE) 2020/878 de la Commission tel que modifié

## PE235 Nettoyant jantes alcalin 20L

Date de création 19/06/2025

Date de révision

Numéro de version

1

### Union européenne

### Directive 2000/39/CE de la Commission

Nom de la substance (du composant)	Type	Valeur
2-butoxyéthanol (CAS: 111-76-2)	OEL 8 heures	98 mg/m <sup>3</sup>
	OEL 8 heures	20 ppm
	OEL 15 minutes	246 mg/m <sup>3</sup>
	OEL 15 minutes	50 ppm

Remarques

Peau.

### Valeurs limites biologiques

#### France

#### Valeurs limites biologiques et valeurs biologiques de référence proposées

Nom	Paramètre	Valeur	Matériau testé	Temps de prélèvement
2-Butoxyéthanol et son acétate (CAS: 111-76-2)	d'acide 2-butoxyacétique après hydrolyse	100 mg/g de créatinine	Urine	Valeur correspond à la concentration attendue pour une exposition à la VLEP-8h

## 8.2. Contrôles de l'exposition

Enlever les vêtements contaminés et les laver avant réutilisation. Respecter les mesures habituelles de la santé au travail et veiller en particulier à une bonne ventilation. Ceci ne peut être obtenu que par une aspiration locale ou par une évacuation générale et efficace de l'air. Ne pas manger, boire ou fumer au travail. Après le travail et avant les pauses pour les repas et le repos, se laver soigneusement les mains avec de l'eau et du savon.

### Protection des yeux/du visage



Lunettes de protection ou masque facial (selon la nature du travail effectué).

### Protection de la peau



Protection des mains: Gants de protection résistant aux produits utilisés. Lors du choix des gants, tenir compte des propriétés du produit et de la durée d'exposition. Remplacez les gants dès les premiers signes d'usure ou de dégradation. Autre protection : vêtements de protection. En cas de contamination, laver la peau à fond.

Matière du gant	Épaisseur	Délai de rupture	Classe	Durée d'exposition
Nitrile (NBR)	0,3 mm	>30 minimum	2	Court terme
Nitrile (NBR)	0,7 mm	>480 minimum	6	Répétée, Long terme

### Protection respiratoire



Masque avec filtre dans des environnements mal ventilés.

# LA FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ **Proxitech**

conformément au Règlement (UE) 2020/878 de la Commission tel que  
modifié

## PE235 Nettoyant jantes alcalin 20L

Date de création 19/06/2025  
Date de révision Numéro de version 1

### Risques thermiques

Non indiqué.

### Contrôles d'exposition liés à la protection de l'environnement

Observer les mesures habituelles de protection relatives à l'environnement, voir la section 6.2.

## RUBRIQUE 9 – Propriétés physiques et chimiques

### 9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

État physique	liquide
Couleur	violet
Odeur	spécifique
Point de fusion/point de congélation	-5 °C
Point d'ébullition ou point initial d'ébullition et intervalle d'ébullition	100 °C
Inflammabilité	Le produit n'est pas inflammable.
Limites inférieure et supérieure d'explosion	non applicable
Point d'éclair	impossible à déterminer - la décomposition se produit
Température d'auto-inflammation	donnée non disponible
Température de décomposition	donnée non disponible
pH	13-14 (non dilué)
Viscosité cinématique	donnée non disponible
Solubilité dans l'eau	soluble
Liposolubilité	dispersible
Coefficient de partage n-octanol/eau (valeur log)	donnée non disponible
Pression de vapeur	donnée non disponible
Densité et/ou densité relative	
densité	1,1 g/cm <sup>3</sup> à 20 °C
densité relative	1,1
Densité de vapeur relative	donnée non disponible
Caractéristiques des particules	donnée non disponible
Forme	liquide

### 9.2. Autres informations

Taux d'évaporation	donnée non disponible
Propriétés comburantes	Le produit n'a pas de propriétés oxydantes.
Propriétés explosives	Le produit n'a pas de propriétés explosives.
Densité de vapeur	donnée non disponible
Teneur en solvants organiques (COV)	3%
La teneur maximale en COV du produit prêt à l'emploi, exprimée en g/l	3%

## RUBRIQUE 10 – Stabilité et réactivité

### 10.1. Réactivité

non indiqué

### 10.2. Stabilité chimique

Le produit est stable dans les conditions normales d'utilisation.

### 10.3. Possibilité de réactions dangereuses

Inconnu.

### 10.4. Conditions à éviter

Le produit est stable dans les conditions normales d'utilisation, la décomposition ne se produit pas. Tenir loin des flammes et des étincelles, protéger contre la surchauffe et le gel.

### 10.5. Matières incompatibles

Tenir à l'écart des acides forts, alcalins forts et agents oxydants puissants.

### 10.6. Produits de décomposition dangereux

En utilisation normale, les problèmes ne se produisent pas. À des températures élevées et lors d'un incendie, les produits dangereux se dégagent, par exemple: monoxyde de carbone et dioxyde de carbone.

# LA FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ **Proxitech**

conformément au Règlement (UE) 2020/878 de la Commission tel que  
modifié

## PE235 Nettoyant jantes alcalin 20L

Date de création 19/06/2025  
Date de révision Numéro de version 1

### RUBRIQUE 11 – Informations toxicologiques

#### 11.1. Informations sur les classes de danger telles que définies dans le règlement (CE) n° 1272/2008

L'inhalation des vapeurs de solvants au-dessus des valeurs dépassant les limites d'exposition professionnelle peut entraîner une intoxication aiguë par inhalation, et ce, en fonction du niveau de la concentration et de la durée d'exposition. Il n'y a pas de données toxicologiques disponibles pour ce mélange.

#### Toxicité aiguë

Sur la base des données disponibles, les critères pour la classification du mélange ne sont pas remplis.

PE235 Nettoyant jantes alcalin 20L						
Voie d'exposition	Paramètre	Valeur	Durée d'exposition	Espèce	Sexe	Méthode de détermination
Orale	ETA	5673 mg/kg				Calcul de la valeur
Par inhalation (vapeurs)	ETA	100 mg/l				Calcul de la valeur

2-butoxyéthanol						
Voie d'exposition	Paramètre	Valeur	Durée d'exposition	Espèce	Sexe	Méthode de détermination
Orale	ETA	1200 mg/kg pc				
Par inhalation (vapeurs)	ETA	3 mg/l				

Amines, C12-14 (even numbered)-alkyldimethyl, N-oxides						
Voie d'exposition	Paramètre	Valeur	Durée d'exposition	Espèce	Sexe	Méthode de détermination
Orale	DL <sub>50</sub>	1064 mg/kg pc		Rat (Rattus norvegicus)		
Cutanée	DL <sub>50</sub>	>2000 mg/kg pc		Lapin		

sodium 4-isopropylbenzenesulfonate						
Voie d'exposition	Paramètre	Valeur	Durée d'exposition	Espèce	Sexe	Méthode de détermination
Orale	DL <sub>50</sub>	>7000 mg/kg pc		Rat		
Cutanée	DL <sub>50</sub>	>2000 mg/kg pc		Lapin		
Par inhalation	CL <sub>50</sub>	6,41 mg/l		Rat		

#### Corrosion cutanée/irritation cutanée

Provoque de graves brûlures de la peau et de graves lésions des yeux.

Amines, C12-14 (even numbered)-alkyldimethyl, N-oxides			
Voie d'exposition	Résultat	Durée d'exposition	Espèce
	Irrite		

sodium 4-isopropylbenzenesulfonate			
Voie d'exposition	Résultat	Durée d'exposition	Espèce
	Non irritant		

# LA FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ **Proxitech**

conformément au Règlement (UE) 2020/878 de la Commission tel que  
modifié

## PE235 Nettoyant jantes alcalin 20L

Date de création 19/06/2025  
Date de révision Numéro de version 1

### Lésions oculaires graves/irritation oculaire

Provoque de graves brûlures de la peau et de graves lésions des yeux. Provoque de graves lésions des yeux.

Amines, C12-14 (even numbered)-alkyldimethyl, N-oxides			
Voie d'exposition	Résultat	Durée d'exposition	Espèce
	Lésions oculaires graves		

sodium 4-isopropylbenzenesulfonate			
Voie d'exposition	Résultat	Durée d'exposition	Espèce
	Irrite		

### Sensibilisation respiratoire ou cutanée

Les données pour le mélange ne sont pas disponibles. Sur la base des données disponibles, les critères pour la classification du mélange ne sont pas remplis.

### Sensibilisation

Amines, C12-14 (even numbered)-alkyldimethyl, N-oxides				
Voie d'exposition	Résultat	Durée d'exposition	Espèce	Sexe
Cutanée	Ne provoque pas de sensibilisation			

### Mutagénicité sur les cellules germinales

Données du mélange ou des composants indisponibles. Sur la base des données disponibles, les critères pour la classification du mélange ne sont pas remplis.

### Cancérogénicité

Données du mélange ou des composants indisponibles. Sur la base des données disponibles, les critères pour la classification du mélange ne sont pas remplis.

### Toxicité pour la reproduction

Données du mélange ou des composants indisponibles. Sur la base des données disponibles, les critères pour la classification du mélange ne sont pas remplis.

### Toxicité spécifique pour certains organes cibles – exposition unique

Données du mélange ou des composants indisponibles. Sur la base des données disponibles, les critères pour la classification du mélange ne sont pas remplis.

### Toxicité spécifique pour certains organes cibles – exposition répétée

Données du mélange ou des composants indisponibles. Sur la base des données disponibles, les critères pour la classification du mélange ne sont pas remplis.

### Danger par aspiration

Données du mélange ou des composants indisponibles. Sur la base des données disponibles, les critères pour la classification du mélange ne sont pas remplis.

## 11.2. Informations sur les autres dangers

### Propriétés perturbant le système endocrinien

Sur la base des données disponibles, les critères pour la classification du mélange ne sont pas remplis. Ne contient pas de substances susceptibles d'entraîner des perturbations endocriniennes chez l'homme.

### Autres informations

non indiqué

# LA FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ **Proxitech**

conformément au Règlement (UE) 2020/878 de la Commission tel que  
modifié

## PE235 Nettoyant jantes alcalin 20L

Date de création 19/06/2025  
Date de révision Numéro de version 1

### RUBRIQUE 12 – Informations écologiques

#### 12.1. Toxicité

Les données pour le mélange ne sont pas disponibles. Sur la base des données disponibles, les critères pour la classification du mélange ne sont pas remplis.

##### Toxicité aiguë

Amines, C12-14 (even numbered)-alkyldimethyl, N-oxides				
Paramètre	Valeur	Durée d'exposition	Espèce	Milieu
CL <sub>50</sub>	3,46 mg/l	96 heures		
CL <sub>50</sub>	10-100 mg/l	96 heures		
CE <sub>50</sub>	17,6 mg/l	24 heures		
CE <sub>50</sub>	0,266 mg/l	72 heures		

sodium 4-isopropylbenzenesulfonate				
Paramètre	Valeur	Durée d'exposition	Espèce	Milieu
CL <sub>50</sub>	>1000 mg/l	96 heures	Poissons (Oncorhynchus mykiss)	
CE <sub>50</sub>	>1020 mg/l	48 heures	Invertébrés aquatiques (Daphnia magna)	
CI <sub>50</sub>	>230 mg/l	72 heures	Algues (Pseudokirchnerella subcapitata)	

##### Toxicité chronique

Amines, C12-14 (even numbered)-alkyldimethyl, N-oxides				
Paramètre	Valeur	Durée d'exposition	Espèce	Milieu
LOEC	0,98 mg/l	15 jours		
NOEC	0,70 mg/l	21 jours		

#### 12.2. Persistance et dégradabilité

Les données suivantes sont disponibles. Le mélange est biodégradable.

##### Biodégradabilité

PE235 Nettoyant jantes alcalin 20L					
Paramètre	Valeur	Durée d'exposition	Milieu	Résultat	Source
				Facilement biodégradable	

Amines, C12-14 (even numbered)-alkyldimethyl, N-oxides					
Paramètre	Valeur	Durée d'exposition	Milieu	Résultat	Source
	83,5 %				EMPLA 740/2006

sodium 4-isopropylbenzenesulfonate					
Paramètre	Valeur	Durée d'exposition	Milieu	Résultat	Source
	94,4 %				EMPLA T 124/2011

#### 12.3. Potentiel de bioaccumulation

Données du mélange ou des composants indisponibles.

# LA FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ **Proxitech**

conformément au Règlement (UE) 2020/878 de la Commission tel que  
modifié

## PE235 Nettoyant jantes alcalin 20L

Date de création	19/06/2025	Numéro de version	1
Date de révision			

### 12.4. Mobilité dans le sol

Sur la base des données disponibles, les critères pour la classification du mélange ne sont pas remplis. Ne contient pas de substances PMT/vPvM.

### 12.5. Résultats des évaluations PBT et vPvB

Sur la base des données disponibles, les critères pour la classification du mélange ne sont pas remplis. Ne contient pas de substances PBT/vPvB. Le produit ne contient pas de substances répondant aux critères applicables aux substances PBT ou vPvB conformément à l'annexe XIII du règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH), tel que modifié.

### 12.6. Propriétés perturbant le système endocrinien

Sur la base des données disponibles, les critères pour la classification du mélange ne sont pas remplis. Ne contient pas de substances susceptibles d'entraîner des perturbations endocriniennes dans l'environnement.

### 12.7. Autres effets néfastes

Non indiqué.

## RUBRIQUE 13 – Considérations relatives à l'élimination

### 13.1. Méthodes de traitement des déchets

Risques de contamination de l'environnement, procéder conformément à la loi sur les déchets et les règlements d'application sur l'élimination des déchets. Un produit non utilisé et un emballage contaminé sont à déposer dans des conteneurs étiquetés destinés à la collecte des déchets, remettre pour élimination à la personne autorisée (entreprise spécialisée) habilitée pour cette activité. Ne pas verser un produit non utilisé dans la canalisation. Ne pas l'évacuer avec les ordures ménagères. Les emballages vides peuvent être valorisés dans une usine d'incinération pour produire de l'énergie ou déposés dans une décharge appropriée. Les emballages parfaitement nettoyés peuvent être recyclés.

#### Législation sur les déchets

Code de l'environnement. Directive 2008/98/CE du Parlement européen et du Conseil du 19 novembre 2008 relative aux déchets, dans la version en vigueur. Décision 2000/532/CE établissant une liste de déchets, dans la version en vigueur.

#### Code de la catégorie de déchets

20 01 29\* détergents contenant des substances dangereuses

#### Code de la catégorie de déchets d'emballages

20 01 39 matières plastiques

20 01 01 papier et carton

(\* ) - déchet dangereux en vertu de la directive 2008/98/CE du Conseil relative aux déchets dangereux

## RUBRIQUE 14 – Informations relatives au transport

### 14.1. Numéro ONU ou numéro d'identification

UN 1814

### 14.2. Désignation officielle de transport de l'ONU

HYDROXYDE DE POTASSIUM EN SOLUTION

### 14.3. Classe(s) de danger pour le transport

8 Matières corrosives

### 14.4. Groupe d'emballage

II

### 14.5. Dangers pour l'environnement

non pertinent

### 14.6. Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

La référence dans les sections 4 à 8.

### 14.7. Transport maritime en vrac conformément aux instruments de l'OMI

non pertinent

# LA FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ **Proxitech**

conformément au Règlement (UE) 2020/878 de la Commission tel que  
modifié

## PE235 Nettoyant jantes alcalin 20L

Date de création 19/06/2025  
Date de révision Numéro de version 1

### Informations complémentaires

Numéro d'identification du danger

80

Numéro ONU

1814

Code de classification

C5

Étiquettes

8



### Transport routier - ADR

Quantités limitées 1 L

Quantités retirées E2

#### Emballage

Instructions d'emballage P001, IBC02

Dispositions pour l'emballage en commun MP15

#### Citernes mobiles et conteneurs pour vrac

Instructions T7

Dispositions particulières TP2

#### Citernes ADR

Code-citerne L4BN

Dispositions particulières TU42

Véhicule pour transport en citernes AT

Catégorie de transport 2

Code de restriction en tunnels (E)

### Transport ferroviaire - RID

Quantités retirées E2

#### Emballage

Instructions d'emballage P001, IBC02

Dispositions pour l'emballage en commun MP15

#### Citernes mobiles et conteneurs pour vrac

Instructions T7

Dispositions particulières TP2

#### Citernes RID

Code-citerne L4BN

Dispositions particulières TU42

Catégorie de transport 0

### Transport aérien - ICAO/IATA

Instructions d'emballage quantité limitée Y840

Instructions d'emballage passager 851

Instructions d'emballage cargo 855

### Transport maritime - IMDG

EmS (plan d'urgence) F-A, S-B

MFAG 705

# LA FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ **Proxitech**

conformément au Règlement (UE) 2020/878 de la Commission tel que modifié

## PE235 Nettoyant jantes alcalin 20L

Date de création 19/06/2025  
Date de révision Numéro de version 1

### RUBRIQUE 15 – Informations relatives à la réglementation

#### 15.1. Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

Code de la santé publique. Code du travail - Quatrième partie : Santé et sécurité au travail. Règlement (CE) no 1907/2006 du Parlement européen et du Conseil du 18 décembre 2006 concernant l'enregistrement, l'évaluation et l'autorisation des substances chimiques, ainsi que les restrictions applicables à ces substances (REACH), instituant une agence européenne des produits chimiques, modifiant la directive 1999/45/CE et abrogeant le règlement (CEE) no 793/93 du Conseil et le règlement (CE) no 1488/94 de la Commission ainsi que la directive 76/769/CEE du Conseil et les directives 91/155/CEE, 93/67/CEE, 93/105/CE et 2000/21/CE de la Commission, dans la version en vigueur. Règlement (CE) no. 1272/2008 du Parlement européen et du Conseil, tel que modifié. RÈGLEMENT (CE) No 1272/2008 DU PARLEMENT EUROPÉEN ET DU CONSEIL du 16 décembre 2008 relatif à la classification, à l'étiquetage et à l'emballage des substances et des mélanges, modifiant et abrogeant les directives 67/548/CEE et 1999/45/CE et modifiant le règlement (CE) no 1907/2006, dans la version en vigueur. RÈGLEMENT (CE) No 648/2004 DU PARLEMENT EUROPÉEN ET DU CONSEIL du 31 mars 2004 relatif aux détergentstels que modifié. Règlement (UE) 2020/878 de la Commission du 18 juin 2020 modifiant l'annexe II du règlement (CE) no 1907/2006 du Parlement européen et du Conseil concernant l'enregistrement, l'évaluation et l'autorisation des substances chimiques, ainsi que les restrictions applicables à ces substances (REACH).

#### 15.2. Évaluation de la sécurité chimique

non indiqué

### RUBRIQUE 16 – Autres informations

#### Liste des mentions de danger standardisées utilisées dans la fiche de données de sécurité

H302 Nocif en cas d'ingestion.  
H314 Provoque de graves brûlures de la peau et de graves lésions des yeux.  
H315 Provoque une irritation cutanée.  
H318 Provoque de graves lésions des yeux.  
H319 Provoque une sévère irritation des yeux.  
H331 Toxique par inhalation.  
H400 Très toxique pour les organismes aquatiques.  
H411 Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

#### Liste des conseils de prudence utilisés dans la fiche de données de sécurité

P102 Tenir hors de portée des enfants.  
P280 Porter des gants de protection/des vêtements de protection/un équipement de protection des yeux/du visage.  
P301+P330+P331 EN CAS D'INGESTION: Rincer la bouche. NE PAS faire vomir.  
P303+P361+P353 EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU (ou les cheveux): Enlever immédiatement tous les vêtements contaminés. Rincer la peau à l'eau ou se doucher.  
P305+P351+P338 EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: Rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer.  
P310 Appeler immédiatement un médecin.  
P501 Éliminer le contenu/récipient dans en le remettant à une personne autorisée à éliminer les déchets ou en le retournant au fournisseur.

#### Autres informations importantes du point de vue de la sécurité et de la protection de la santé humaine

Le produit ne doit pas être - sans l'autorisation spéciale du fabricant /de l'importateur - utilisé à d'autres fins que celles qui sont spécifiées dans la section 1. L'utilisateur est responsable du respect de la réglementation relative à la protection de la santé.

#### Acronymes utilisés dans la fiche de données de sécurité

Acute Tox. Toxicité aiguë  
ADR Accord relatif au transport international routier d'objets dangereux  
Aquatic Acute Danger pour le milieu aquatique (aiguë)  
Aquatic Chronic Danger pour le milieu aquatique (chronique)  
CAS Chemical Abstracts Service  
CE Code d'identification pour chaque substance figurant dans l'EINECS  
CE<sub>50</sub> Concentration d'une substance à laquelle 50 % d'une population est affectée  
CI<sub>50</sub> Concentration causant une inhibition de 50% d'une population  
CL<sub>50</sub> Concentration mortelle capable d'induire la mort de 50% d'une population

# LA FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ **Proxitech**

conformément au Règlement (UE) 2020/878 de la Commission tel que  
modifié

## PE235 Nettoyant jantes alcalin 20L

Date de création 19/06/2025  
Date de révision Numéro de version 1

CLP	Règlement (CE) no 1272/2008 relatif à la classification, à l'étiquetage et à l'emballage des substances et des mélanges
COV	Composés organiques volatils
DL <sub>50</sub>	Dose mortelle capable d'induire la mort de 50% d'une population
EINECS	Inventaire européen des produits chimiques commercialisés
EmS	Plan d'urgence
EuPCS	Système européen de catégorisation des produits
Eye Dam.	Lésions oculaires graves
Eye Irrit.	Irritation oculaire
FBC	Facteur de bioconcentration
IATA	Association internationale du transport aérien
IBC	Code International relatives à la construction et à l'équipement de navires transportant des produits chimiques dangereux en vrac
ICAO	Organisation de l'Aviation Civile Internationale
IMDG	Code Maritime International des Marchandises Dangereuses
IMO	Organisation Maritime Internationale
INCI	Nomenclature internationale des ingrédients cosmétiques
ISO	Organisation internationale de normalisation
IUPAC	Union internationale de chimie pure et appliquée
log Kow	Coefficient de partage octanol/eau
NOEC	Concentration sans effet observé
Numéro ONU	Numéro d'identification à quatre chiffre de la substance ou de l'objet repris dans la réglementation modèle de l'ONU
OEL	Valeurs limites d'exposition en milieu professionnel
PBT	Persistant, bioaccumulable et toxique
PMT	Persistant, mobile et toxique
ppm	Partie par million
REACH	Enregistrement, évaluation, autorisation et la restriction des produits chimiques
RID	Accord concernant le transport ferroviaire d'objets dangereux
Skin Corr.	Corrosion cutanée
Skin Irrit.	Irritation cutanée
UE	Union européenne
UVCB	Substance de composition inconnue ou variable, produit de réaction complexe ou matière biologique
vPvB	Très persistant et très bioaccumulable
vPvM	Très persistant et très mobile

### Instructions pour la formation

Informez les travailleurs de l'utilisation recommandée et des moyens de protection obligatoires, des premiers soins et de la manipulation interdite du produit.

### Restrictions d'emploi recommandées

non indiqué

### Information sur les sources de données utilisées pour compiler la fiche de données de sécurité

Règlement (CE) n° 1907/2006 du Parlement européen et du Conseil (REACH), tel que modifié. Règlement (CE) no. 1272/2008 du Parlement européen et du Conseil, tel que modifié. Les informations du fabricant de la substance / du mélange, lorsqu'elles sont disponibles - informations du dossier d'enregistrement.

### Autres données

Méthode de classification - méthode de calcul.

### Déclaration

La fiche de données de sécurité contient des informations pour assurer la sécurité et la protection de la santé au travail et la protection de l'environnement. Les informations mentionnées correspondent à l'état actuel des connaissances et expériences et sont en conformité avec les lois et les règlements applicables. Elles ne peuvent pas être considérées comme une garantie d'aptitude et d'applicabilité dans le cas d'une utilisation concrète.